

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2010

DECEMBRE 2011

Directeur Général, Directeur de publication**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Bineta Mbow GUISSÉ

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE
4. EMPLOI	Macoumba DIOUF & Marième FALL
5. SANTE	Nalar K. Serge MANEL & Abdou GUEYE
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE
9. AGRICULTURE	Moussa THIAM & Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Madiaw DIBO
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Ousmane DIOP
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

La pêche maritime sénégalaise constitue une activité socio-économique stratégique pour le pays de par son apport en devises (20%)³⁹, sa contribution au PIB courant (1,8%)⁴⁰, son poids dans le secteur primaire (12%)⁴¹, mais aussi pour sa contribution dynamique au développement du pays en termes d'emplois et de revenus.

Cependant, avec la dégradation des ressources halieutiques (surexploitées) que connaît d'ailleurs la plupart des pays au monde, le secteur traverse une crise aigue. Sa contribution à la croissance du PIB qui était de 2,2% en moyenne dans les années 90 n'est plus que de 1,8% dans les années 2000, confirmant ainsi la situation critique du secteur.

Cette crise dont les effets socio-économiques commencent à se faire sentir risque, si elle persiste, de compromettre l'importance de la contribution du secteur à la croissance économique et de remettre en cause sa position stratégique.

Le présent chapitre présente la situation de la pêche maritime sénégalaise en 2010. Il traite des politiques menées dans le secteur, des résultats généraux de la pêche artisanale et de la pêche industrielle de l'année et enfin des exportations.

³⁹ Source ANSD : Note d'Analyse du Commerce Extérieur, Edition 2010

⁴⁰ Source DPEE : Situation Economique et Financière, mars 2011

⁴¹ Source DPEE : Situation Economique et Financière, mars 2011

XII.1. POLITIQUES DE LA PECHE

La politique sénégalaise de pêche maritime et de l'aquaculture a fait l'objet de plusieurs concertations dans la présente décennie. La première, réalisée en 2000, a permis de revisiter la stratégie de développement du secteur appliquée au cours des deux décennies précédentes et de procéder à des ajustements pour mieux répondre aux enjeux et défis nouveaux posés au secteur.

La seconde, qui s'est tenue en 2002, a mené vers de nouvelles réflexions pour une meilleure conciliation entre le principe d'une gestion équilibrée des ressources halieutiques et les impératifs socio-économiques et territoriaux des activités de pêche.

En 2004, un bilan d'étape a été réalisé avec l'ensemble des acteurs de la pêche et de l'aquaculture. A cet égard, il a été décidé que les choix prioritaires de programmation des actions de l'Etat et des bailleurs de fonds devront désormais être orientés vers les axes stratégiques ci-après :

- traiter en priorité les questions relatives à la réduction des surcapacités, au contrôle de l'accès aux ressources, à la maîtrise de l'effort de pêche et au renforcement du degré de responsabilisation des pêcheurs;
- développer une politique publique visant à « placer le pêcheur au cœur de la réforme ».

Outre ces concertations, le Gouvernement a décidé en 2005 de mener en parallèle, une politique de développement accéléré de l'aquaculture, justifiée par les limites objectives de croissance de la production des pêches de capture et par l'existence d'un potentiel hydrographique favorable à cette nouvelle activité.

Poursuivant sa quête d'une bonne politique de gestion de la pêche, le Sénégal a initié en 2007 la Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture (LPSPA) afin d'accélérer les réformes, d'assurer la cohérence des interventions des projets et programmes publics et, de fédérer toutes les initiatives de l'Etat et des partenaires au développement (bailleurs de fonds, ONG) autour d'un document de référence consensuel.

La LPSPA s'articule autour de cinq objectifs fondamentaux que sont :

- la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques et de leurs habitats ;
- la satisfaction de la demande nationale par la promotion du secteur de la pêche continentale et de l'aquaculture et la réduction des pertes post captures ;
- la valorisation optimale des ressources ;
- la qualification des professionnels du secteur ;
- le financement des activités par la mise à la disposition des professionnels du secteur des instruments financiers permettant de satisfaire les besoins d'investissement et d'exploitation dans des conditions compatibles, d'une part avec l'exploitation durable de la ressource, d'autre part avec la viabilité financière des activités de pêche.

Le Gouvernement du Sénégal, en donnant au secteur de la pêche une place privilégiée dans les stratégies nationales de développement, cherche à accroître sa contribution à la croissance économique du pays.

Pour une atteinte des différents objectifs, plusieurs projets sont en cours d'exécution, notamment :

- **le Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (GIRMAC)** qui a démarré en 2005 pour prendre fin en 2011 avec comme objectifs :
 - de contribuer à l'amélioration de la gestion des pêcheries par la préparation et la mise en œuvre de plans d'aménagement ;
 - d'améliorer la gestion durable des ressources marines et côtières par les communautés et le Gouvernement du Sénégal dans les zones pilotes d'intervention (Ouakam, Ngaparou, Foundiougne et Bétenty).
- **Le Projet de Gestion Durable des Ressources Halieutiques (GDRH)** qui va de 2009 à 2012 avec quatre composantes : extension de la cogestion et développement des plans de gestion consolidés, réhabilitation des habitats critiques, mise en place et gestion du fonds de reconversion et gestion du projet.

- **Le Projet Régional de Pêche en Afrique de l'Ouest (PRAO)** qui a démarré en 2010 pour une durée de cinq ans. Il a pour objectifs :
 - l'accroissement durable de la richesse générée par l'exploitation des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest ;
 - le renforcement de la part de cette richesse captée par les pays et les opérateurs de la sous région ;
 - le renforcement des capacités du Sénégal dans les domaines de la gouvernance des pêches, de la lutte contre la pêche illégale ;
 - l'accroissement de la valeur ajoutée des produits halieutiques.
- **Le Programme National d'Immatriculation Informatisée (PNI)** qui s'inscrit dans l'objectif d'ajustement de la capacité de pêche au potentiel halieutique existant, a démarré en 2008 et devait durer initialement deux ans.
- **La Cogestion des Pêcheries Artisanales au Sénégal (COGEPAS)** qui va de 2009 à 2013. Elle s'appuie sur l'initiative des acteurs de la pêche pour gérer les ressources halieutiques en collaboration avec les administrations.

XII.2. LES RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME SENEGALAISE EN 2010

Le secteur de la pêche maritime est caractérisé par une pêche exercée par une flottille dite artisanale presque exclusivement constituée de pirogues et une pêche industrielle exercée par une flottille nationale et étrangère constituée de chalutiers glaciers et congélateurs, de sardiniers et de thoniers.

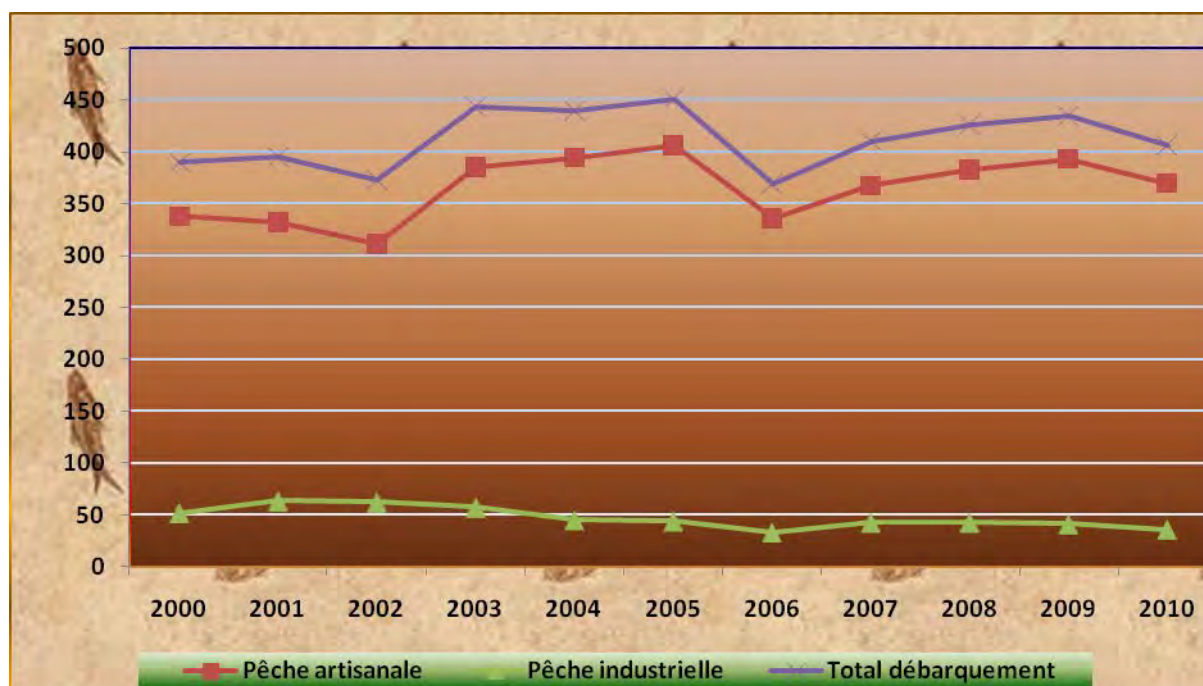
La production halieutique du Sénégal est passée de 390.300 tonnes en 2000 à 451.000 tonnes en 2005 pour s'établir à 407 029 tonnes en 2010. Durant cette décennie, il est plutôt noté une oscillation des mises à terre autour des 400 000 tonnes, en deçà des 500 000 tonnes représentant le potentiel de production annuel du Sénégal. Cette situation dénote de la limite des capacités de production des différentes pêcheries, dues à la raréfaction des ressources halieutiques du pays, accentuée par le fait que le redéploiement de l'armement national industriel et artisanal dans les pays de la sous région pose problème avec les politiques de restriction de l'accès aux Zones Economiques Exclusives (ZEE) de ces pays.

Les débarquements de la pêche ont baissé de 8,1% entre 2009 et 2010, estompant la tendance haussière dans laquelle elle s'était inscrite ces trois dernières années. Ce repli est imputable à la diminution des débarquements de la pêche industrielle (-11,1%) et de la pêche artisanale (-7,8%).

La valeur commerciale des captures débarquées a baissé de 2,4% en s'établissant à 157 milliards de FCFA en 2010 contre 161 milliards en 2009. Ce repli a toutefois été atténué par la hausse de 17,1% du chiffre d'affaires de la pêche industrielle sur la période, confortée par la forte valeur marchande des produits commercialisés.

L'économie halieutique maritime a ainsi contribué en 2010 pour 11,9%⁴² à la valeur ajoutée du secteur primaire et 1,8%⁴³ au PIB contre respectivement 11,9% et 2,0% en 2000.

Graphique 12.1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en milliers de tonnes)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (2010 : données provisoires)

XII.3. LA PECHE ARTISANALE

Avec un peu plus de 90% des débarquements du secteur, le chiffre d'affaires de la pêche artisanale est de 106 milliards de FCFA en 2010 correspondant à une production de :

- 347,6 tonnes de poissons pour une valeur de 88 milliards de FCFA ;
- 21,1 tonnes de mollusques pour une valeur de 13 milliards de FCFA ;
- et 1,7 tonne de crustacés pour une valeur de 5 milliards de FCFA.

⁴² Source DPEE : Situation Economique et Financière, mars 2011

⁴³ Source DPEE : Situation Economique et Financière, mars 2011

La forte prépondérance de la pêche artisanale dans le secteur se consolide ; son poids étant passé de 87% en 2000 à 91% en 2010, favorisé par une chute des débarquements de la pêche industrielle.

Toutefois, les captures qui apportent l'essentiel de la valeur ajoutée du secteur n'ont pas connu d'accroissement soutenu après 2007. Il est plutôt noté une décélération de leurs taux de croissance (9,4% en 2007, 4,2% en 2008 et 4,8% 2009) et un recul de 7,8% en 2010.

Ce repli de la pêche artisanale est essentiellement imputable à celui des débarquements de poissons (-7,5%), inhérent à la diminution des stocks de poissons, et à celle des mollusques (-13,2%). Elle induit une perte en recettes de l'ordre de 7%, par rapport à l'année 2009.

Le parc piroguier de la pêche artisanale, essentiellement constitué de pirogues motorisées (7 067) et d'autres types de pirogues (1 671), s'est replié de 3%. Les régions de Thiès et Dakar sont de loin les plus pourvues en pirogues avec 57% du parc qu'elles se partagent en parts plus ou moins égales.

Tableau 12.1 : Evolution des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de tonnes)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2008/2009 (%)	2009/2010 (%)
Pêche artisanale	385,8	395	407	336,4	368,1	383,6	401,8	370,4	4,8	-7,8
- Poissons	368,1	375,8	386	317,6	345,2	361,3	375,8	347,6	4,0	-7,5
- Crustacés	1,9	2	2,2	1,5	1,5	1,2	1,8	1,7	50,0	-6,6
- Mollusques	15,8	17,2	19	17,3	21,5	21,1	24,3	21,1	15,2	-13,2

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

* Données provisoires

XII.3.1. LES DEBARQUEMENTS PAR REGION

La pêche artisanale est pratiquée dans sept régions maritimes et fluviales du Sénégal, notamment à Dakar, Thiès, Saint Louis, Fatick, Ziguinchor, Louga et Kaolack.

A l'exception de la région de Fatick qui a connu un léger gain en croissance des quantités débarquées, toutes les autres régions ont vu leur production baisser de 1% à 35%.

La région de Thiès demeure la principale pourvoyeuse de produits halieutiques au Sénégal, en produisant à elle seule plus que toutes les autres régions réunies avec 62,2% des débarquements et 53,0% des recettes de la pêche. Elle a cependant subi un repli de 1,9% de ses mises à terre par rapport à 2009, entraînant le fléchissement de la production du sous secteur.

La région de Dakar, qui occupait la troisième place en 2009 se retrouve en seconde position en 2010 avec 13,6% des débarquements. Bien qu'ayant gagné en place, ses mises à terre ont décliné de 9,2% par rapport à 2009. Elle a généré 18,7% des recettes qui ont suivi légèrement la tendance baissière de la production (-3,0%).

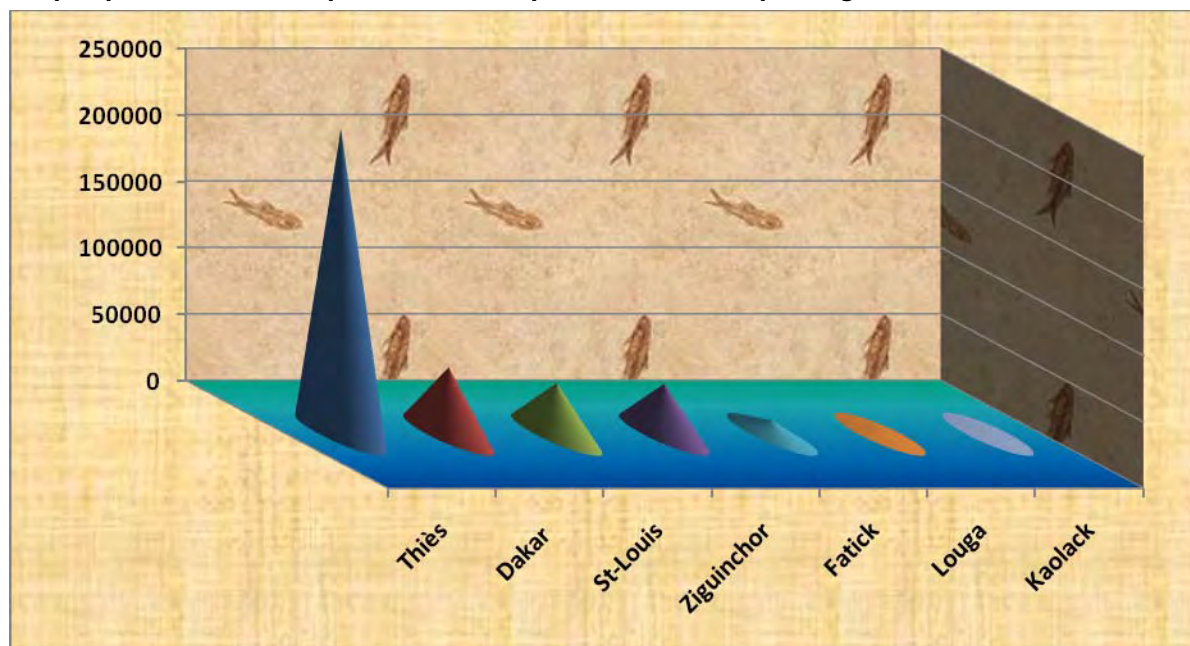
La région de Saint Louis a été la plus touchée en matière de perte de volume débarqué avec un repli de 35,2% par rapport à 2009. Cette baisse est consécutive à celle des sardinelles rondes qui constituent plus de 50% de ses mises à terre. Il convient de souligner que cette situation n'a fait que s'accroître en 2010, puisqu'en 2009, la région enregistrait déjà une baisse de 15,6%, comparativement à 2008. Contrairement à l'année 2009 où la perte en volume était compensée par un gain en recettes, l'année 2010 est plutôt marquée par une forte baisse des recettes (-40,3%).

La région de Ziguinchor, dont la production avoisine celle de Saint Louis, a connu un très léger repli de ses mises à terre et de ses recettes avec respectivement -1,0% et -5,7%.

La région de Fatick renoue, quant à elle, avec la croissance (3,7%) et améliore légèrement son poids dans les captures débarquées. Cependant, ce gain en volume est accompagné d'un repli de 5,6% des recettes.

Les régions de Louga et Kaolack dont les poids réunis font moins de 1% des débarquements, ont fortement fléchi avec respectivement -32,8% et -10,0% en 2010. Les débarquements en 2009 s'étaient inscrits en hausse de 16,8% pour Louga et 32,1% pour Kaolack. En termes de recettes générées, les tendances sont similaires à celles des débarquements.

Graphique 12.2 : Débarquements de la pêche artisanale par région (%)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (données provisoires)

XII.3.2. LA CONSOMMATION LOCALE

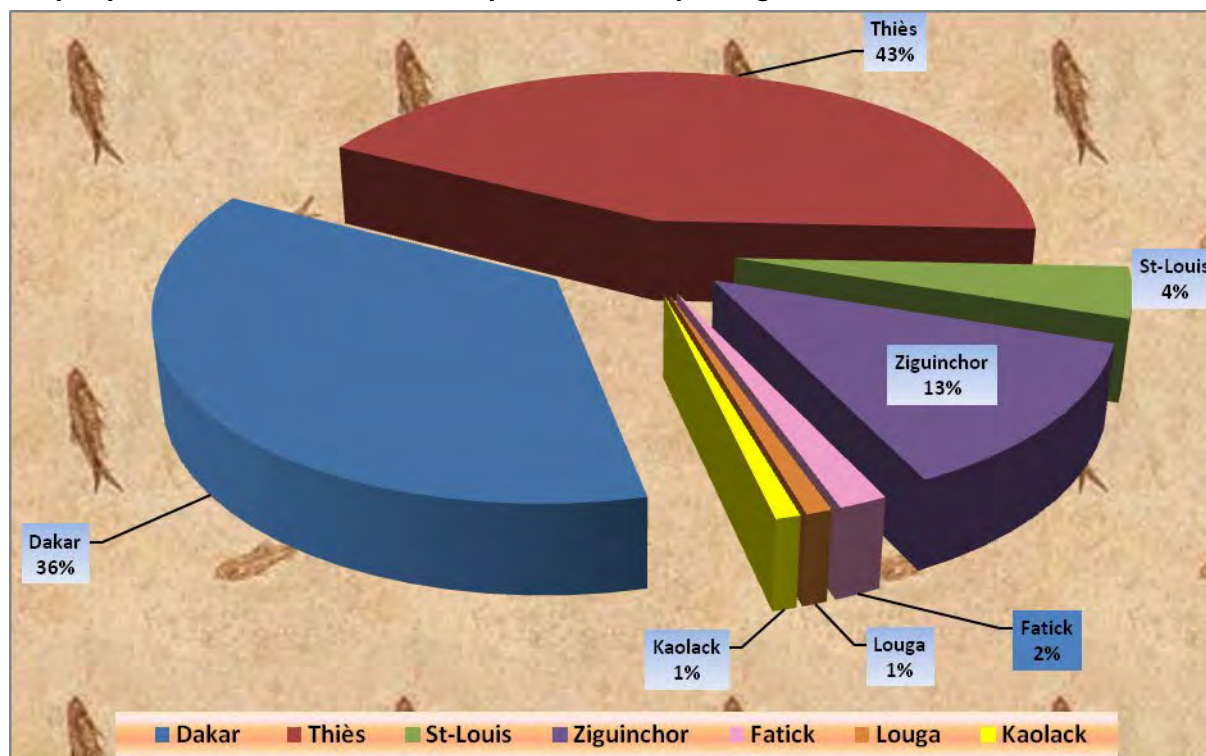
Le poisson représente au Sénégal, comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, une source majeure de protéines animales. Il provient surtout de la pêche artisanale qui fournit la quasi-totalité du poisson consommé localement. Avec une consommation moyenne de 26 kg⁴⁴ par personne et par an, le Sénégal se classe parmi les plus grands pays consommateurs de poissons.

La région de Thiès, première dans la production de produits halieutiques, est également la principale consommatrice de produits frais de la pêche (43,1%). La consommation par région s'est établie à 36,2% pour Dakar, 12,8% pour Ziguinchor, 4,4% pour Saint Louis, 1,7% pour Fatick. Les régions de Louga et Kaolack se partagent à part égale les 2% restants.

Par ailleurs, suivant la tendance baissière des débarquements, la consommation de produits frais s'est contractée à des niveaux variables dans les principales régions productrices. La région de Saint Louis enregistre le plus important recul (-25,6%), suivie de la région de Thiès (-20,1%), Kaolack (-9,7%) et Dakar (-7,5%). Cependant, la région de Louga a enregistré une hausse de 41,2% de ses consommations, suivie de la région de Ziguinchor (15,5%). Le niveau de consommation de la région de Fatick n'a pas varié entre les deux années.

⁴⁴ Source : Revue sectorielle de la pêche (ISRA-CRODT) 2000

Graphique 12.3 : Consommation de produits frais par région (%)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (données provisoires)

XII.3.3. LA TRANSFORMATION ARTISANALE DES PRODUITS

La transformation valorise les excédents des captures et fournit un revenu aux producteurs. De 2000 à 2010, la production a varié en arcs successifs et ascendants avec des pics vers le bas en 2002 (le plus prononcé), 2006 et 2010.

Consécutivement à la baisse de la production en 2010, la transformation artisanale a vu sa production se replier de 13,2% pour s'établir à 40 001 tonnes contre 46 143 tonnes en 2009.

Le Kéthiakh est de loin le produit le plus important avec près de 60 % de la production en 2010 et un pic de 69 % en 2007. Viennent ensuite, le méthorah (15,1%) qui n'a cessé de croître pour presque tripler entre 2007 et 2010, le guedj (8,8%), le tambadiang (7,3%) et le salé-séché (6,1%).

Toutes les variétés ont vu leur production baisser exception faite du méthorah qui a presque doublé, des crevettes qui ont crû de 35,2%, du Yet et Touffa (22,6%) et des pagnes (15,2%).

Thiès est la première région génératrice de revenus issus de la transformation. Elle est suivie respectivement de près de la région de Ziguinchor et subsidiairement des régions de Fatick, Saint Louis et Dakar.

Tableau 12.2 : Evolution de la transformation artisanale 2000 - 2010 (tonnes)

Produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Guedj	3 973	4 492	3 612	4 224	4 298	4 775	3 736	3 612	4 594	4 230	3 526
Tambadiang	3 275	3 891	2 707	3 360	3 486	2 790	3 352	3 778	3 352	3 691	2 929
Kéthiakh	22 502	24 732	16 607	26 969	29 332	26 767	25 267	29 371	31 744	30 581	23 289
Méthorah	2 180	1 013	1 879	1 385	1 607	1 292	1 220	2 032	3 534	3 491	6 044
Yet ⁴⁵ /Touffa	1 153	1 150	895	854	1 020	1 350	952	1 203	1 140	1 168	1 432
Yokhoss	9	7	28	26	13	29	13	16	18	35	139
Salé-séché	3641	3 660	4 092	2 664	2 934	2 342	3 343	2 620	2 599	2 720	2 460
Pagne ⁴⁶	48	51	34	72	35	207	8	57	120	175	202
Aileron	53	70	63	41	33	35	47	27	22	27	18
Crevettes	6	5	2	3	2	43	1	28	25	18	24
Autres	17	16	12	12	11	10	12	13	11	8	6
Total	36 857	39 086	29 928	39 610	42 832	42 347	37 951	42 757	47 159	46 143	40 001

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

* Données provisoires

Les produits transformés sont autant exportés (50,6%) que consommés localement (49,4%).

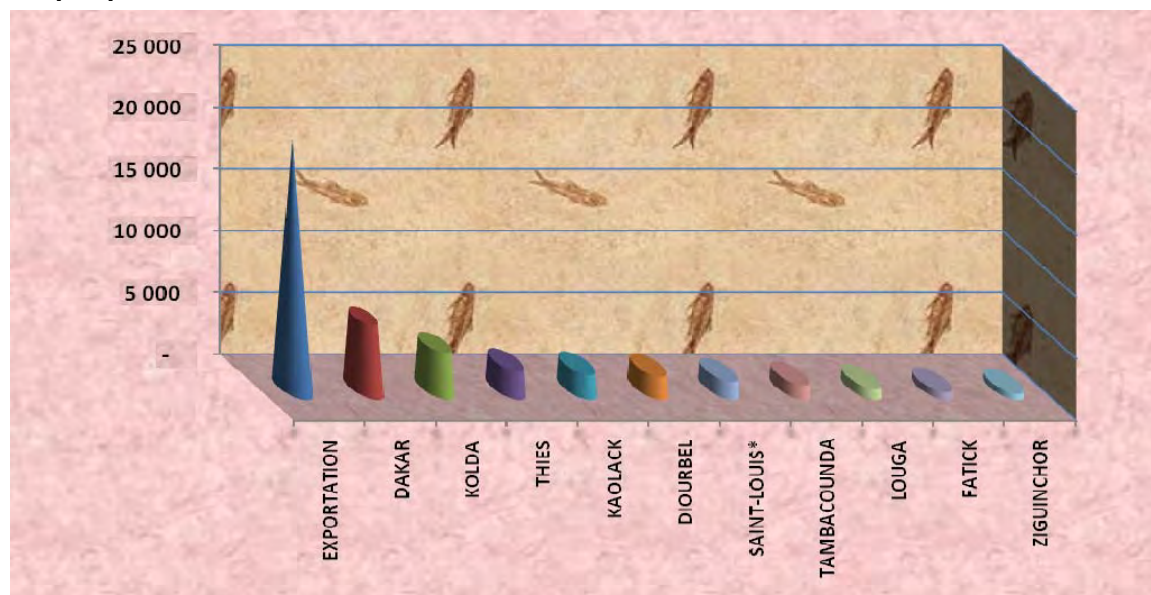
Dakar est la principale région consommatrice (29,2%), suivie de Kolda (18,4%), Thiès (1,2%), les régions de Kaolack et Diourbel avec un peu plus de 9% chacune. La région de Ziguinchor, grande productrice, consomme la plus petite portion 2,5%.

La principale destination des exportations est le Burkina-Faso qui consomme plus du quart de la production de Kéthiakh exportée. La Guinée Conakry est la seconde destination des produits transformés constitués essentiellement de Kéthiakh. Le Mali vient en troisième position avec 13,3% des produits exportés. Les autres pays qui se partagent les 18,5% restants sont par ordre d'importance, le Ghana, la Côte d'Ivoire, la RDC, le Togo, la Gambie, le Bénin et la Guinée Bissau.

⁴⁵ Gastéropode fermenté et séché

⁴⁶ Petit huître séché

Graphique 12.4 : Produits transformés (tonnes) selon la destination



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (Données provisoires)

XII.4. LA PECHE INDUSTRIELLE

La pêche industrielle au Sénégal est exercée par une flottille nationale et étrangère. La flottille nationale est composée à moitié de chalutiers de pêche démersale côtière, de chalutiers crevettiers côtiers (25 %), de crevettiers profonds (14%), de thoniers canneurs (6%), de sardiniers (3%) et de crabiers (2%).

Cette flottille est cependant caractérisée par une vétusté avancée avec un âge moyen de 35 ans pour les crevettiers côtiers, 27 ans pour les chalutiers de pêche démersale côtière, 23 ans pour les crevettiers profonds et 21 ans pour les thoniers.

La pêche industrielle est marquée par une baisse de ses activités à la suite du désarmement ou de la disparition de certains chalutiers pour cause de vétusté et de diminution du nombre de licences octroyées tant aux navires étrangers qu'aux navires sénégalais.

Les mises à terre de la pêche industrielle se sont contractées de 11,1% en s'établissant à 407 029 tonnes en 2010 contre 443 056 tonnes en 2009. Toutefois, ce repli a été compensé par une amélioration des recettes de 17,1%, en raison de la forte valeur marchande des produits essentiellement destinés à l'exportation.

- **La pêche chalutière** : les débarquements ont à peine varié entre 2009 et 2010. Ils sont estimés à 33 953 tonnes en 2009 et 34 253 tonnes en 2010. Ils représentent 94% des mises à terre. La valeur commerciale générée (34 milliards de FCFA) a crû de 27,1% et a permis au sous secteur d'atténuer les pertes du secteur induites par les autres pêcheries.

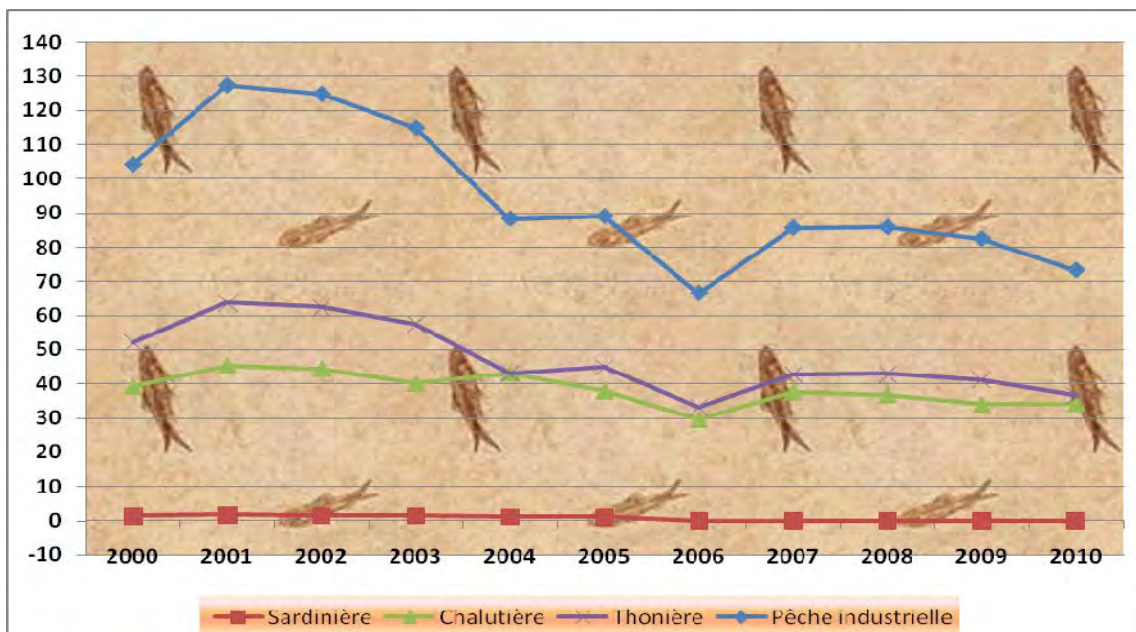
Cependant, entre le début et la fin de la décennie 2000, la pêche chalutière a perdu près de 10% de sa production.

- **La pêche thonière** : d'une contribution de 17,5% en 2009, elle n'a généré que 6,3% de la production industrielle en 2010. Les mises à terre de la pêche thonière se sont beaucoup effritées (-67,7% entre 2009 et 2010 et -81,8% entre 2000 et 2010). Les débarquements sont passés de 7 228 tonnes en 2009 à 2 335 tonnes en 2010. Cette dernière situation serait imputable au ralentissement des approvisionnements de la Société d'Exploitation - Société Nationale des Conserveries du Sénégal (SE-SNCDS), à la suite du retard observé dans le paiement des arriérés aux canneurs espagnols et français⁴⁷.

La valeur commerciale générée par la pêcherie s'est établie à 1,8 milliards de FCFA, contre 3,9 milliards de FCFA un an auparavant, soit une décroissance de 53,5%.

- **La pêche sardinière** : contrairement aux autres années, sa production s'est accrue de 8,9%. Cependant, ce sous secteur a subi une perte de 97,4% de ses capacités de production durant les années 2000. La pêcherie sardinière est exploitée par un seul armement vétuste, basé en Casamance, qui subit la concurrence des produits de la pêche artisanale et des prises accessoires des chalutiers.

Graphique 12.5 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle (2000 – 2010)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (2010 Données provisoires)

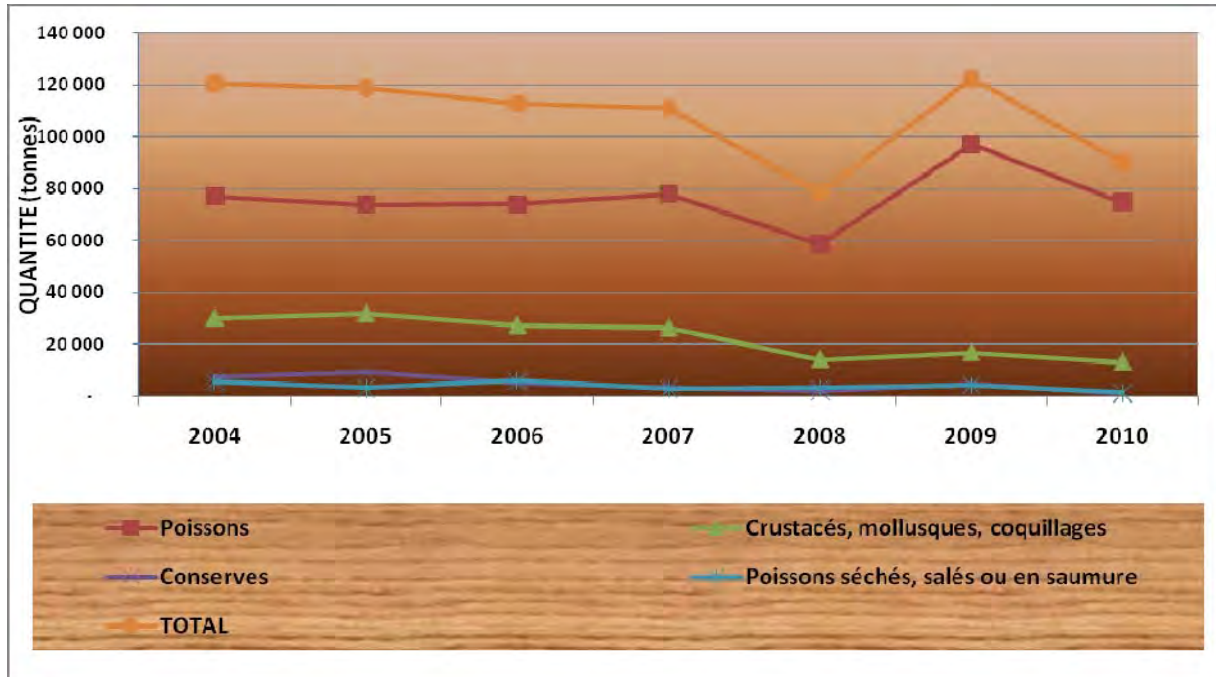
⁴⁷ Source : Note de Conjonctures N° 33 de la Cellule d'Etude et de Planification (CEP) de la DPM

XII.5. LES EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES

Les exportations de produits halieutiques au Sénégal représentent la seconde source de devises du pays. En effet, après les produits pétroliers qui génèrent 36,6%⁴⁸ des recettes d'exportations, la pêche suit avec 19,8%.

Les recettes tirées de la pêche se sont établies à 116 milliards de FCFA en 2010 contre 113 milliards de FCFA en 2009, soit une hausse de 2,7%. Cependant, les quantités exportées ont reculé de 26,2% en passant de 122 610 tonnes en 2009 à 90 509 en 2010, essentiellement imputable à la contraction des exportations de poissons (en quantité) avec 22 289 tonnes de moins que l'année antérieure.

Graphique 12.6 : Evolution des exportations de produits halieutiques (2004 -2010)



Source : ANSD

XII.5.1. ANALYSE DES EXPORTATIONS SELON LA NATURE DES PRODUITS

Les exportations sénégalaises de produits de mer sont essentiellement constituées de poissons frais (82,5%). Les autres espèces exportées sont les crustacés mollusques et coquillage (14,7%), les poissons séchés, salés ou en saumure (1,6%) et les conserves (1,2%).

⁴⁸ Source : Note d'Analyse du Commerce Extérieur, Edition 2010

Les quantités de produits halieutiques exportées ont régressé pour toutes les espèces en allant de -76,7% (conserves) à -21,3% (crustacés mollusques et coquillage). Cependant, la baisse des poissons frais a davantage affecté le secteur du fait de sa prépondérance dans les exportations.

En revanche, les recettes générées se sont appréciées de 2,9% en 2010 comparativement à l'année 2009. Cet accroissement est consécutif à celui du poisson, première source de recettes (7,2%) et à celui des crustacés, mollusques et coquillage (5,8%). Quant aux produits transformés (poissons séchés, salés ou en saumure), ils ont subi une baisse de 31,6% des recettes de même que les conserves avec 64,7%. Ces produits étant de moindre valeur marchande, l'impact de leur baisse a peu joué sur les variations des recettes d'exportation.

Tableau 12.3 : Evolution des exportations de produits halieutiques (tonnes)

Produits	Quantités (tonnes)						2010		
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Quantité	Poids (%)	Variation (%)
Poissons	77 123	74 003	74 053	78 108	58 785	97 002	74 713	82,5	-23,0
Crustacés, mollusques, coquillages	30 370	32 050	27 500	26 559	14 395	16 854	13 260	14,7	-21,3
Conserves	7 625	9 590	5 320	3 510	1 803	4 667	1 088	1,2	-76,7
Poissons séchés, salés ou en saumure	5 568	3 068	6 013	2 885	3 361	4 087	1 449	1,6	-64,6
TOTAL	120 686	118 712	112 886	111 062	78 345	122 610	90 509	100	-26,2

Source : ANSD

XII.5.2. STRUCTURE DES EXPORTATIONS SELON LA DESTINATION

La principale destination (en quantité) des produits halieutiques sénégalais est l'Afrique qui consomme les 53,6% des produits dont les 95,7% sont constitués de poissons. Du point de vue des recettes générées, elle vient en seconde position avec seulement 18,3% du total des recettes.

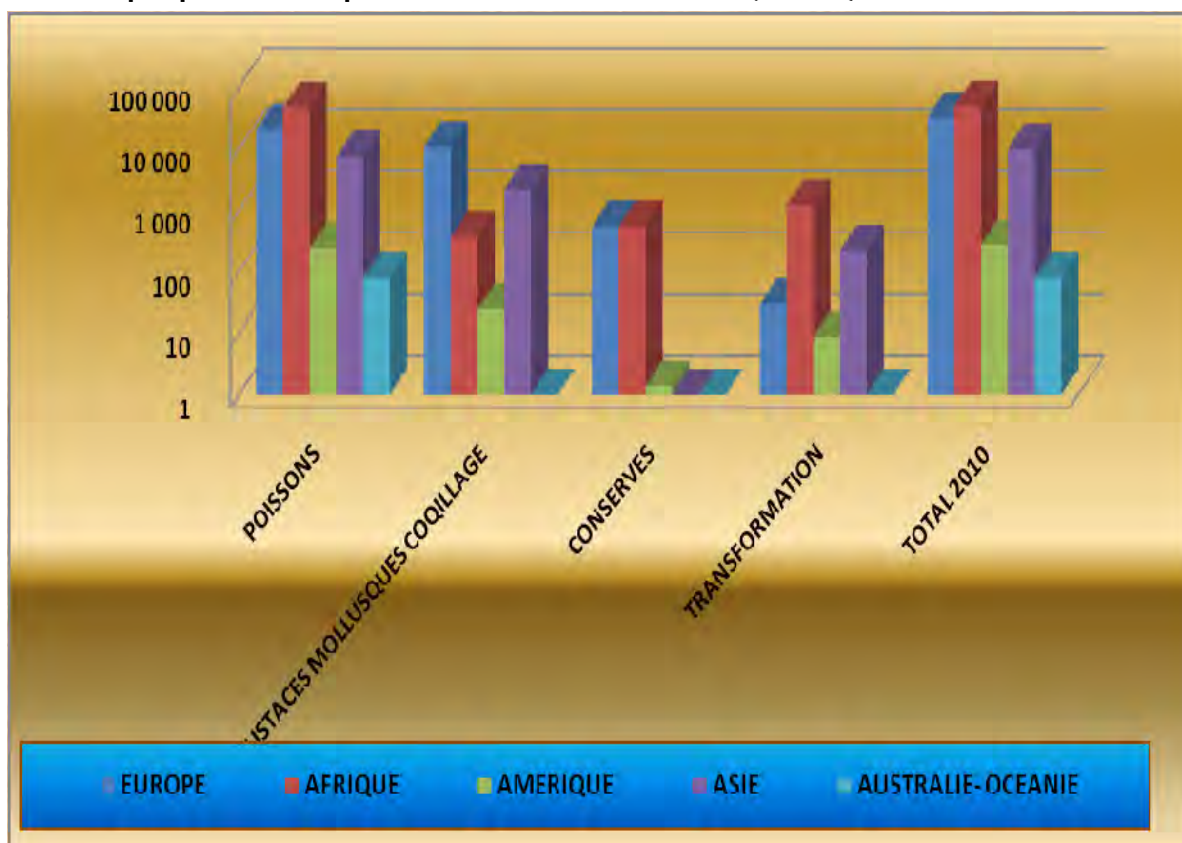
L'Europe est la seconde destination avec 35,1% des exportations en quantité avec une demande qui ne cesse de croître au fil des années. Elle consomme principalement du poisson (64,6%) et des crustacés, mollusques et coquillages (33,6%). Cependant, il est le premier pourvoyeur de recettes avec 81 952 millions de FCFA en 2010, soit 70,3% des recettes totales.

Les exportations vers l'Asie se sont beaucoup améliorées en 2010, passant de 4 433 tonnes en 2009 à 9 813 tonnes en 2010, soit un taux de croissance de 121,4%. Il faut noter que les quantités exportées vers cette destination étaient plutôt stables entre 2008 et 2009. Du point de vue des recettes, elles se sont également accrues avec 12 230 millions de FCFA en 2010 contre 6 067 millions de FCFA en 2009.

A la faveur de l'Asie, les exportations vers le continent américain se sont dépréciées (-68,9%) par rapport aux quantités et -34,4% par rapport aux recettes.

L'Océanie et l'Australie n'ont acheté, en 2010, que du poisson du Sénégal. Leur part de marché s'est repliée de 68,9% avec des quantités qui étaient déjà marginales. Les recettes issues de ce marché ont suivi la tendance à la baisse des quantités (-60,6%).

Graphique 12.7 : Exportation selon la destination (tonnes)



Source : ANSD

CONCLUSION

Comme dans beaucoup de pays, la raréfaction de la ressource est une préoccupation majeure des gouvernements, des pêcheurs et, en général, des populations. Dans un tel contexte, le gouvernement du Sénégal, n'a cessé depuis des années de chercher à mettre en place une politique idoine qui puisse permettre au secteur de la pêche de parer aux problèmes de sécurité alimentaire, de participer efficacement à la lutte contre la pauvreté et enfin d'occuper la place qui lui est assignée en tant que source de création de richesses. Cette politique se poursuit avec notamment la limitation et le contrôle de la délivrance des licences de pêche aux différents partenaires internationaux.

Démarrées depuis 2000, les politiques mises en œuvre n'ont pas encore eu d'effets palpables mais devraient, si elles se consolident, résorber définitivement la crise du secteur.

En termes de résultats, le secteur de la pêche a enregistré des performances mitigées en 2010 avec une perte de 8,1% de ses mises à terre et une hausse de moins de 1% des recettes générées. Cette situation est particulièrement imputable à celle de la pêche artisanale, levier du secteur.

Au titre des exportations, la pêche demeure encore en 2010, la seconde source de devises du pays, avec cependant une baisse des quantités exportées (- 26,2%) et une légère hausse des recettes (2,6%).